

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 OCTOBRE 2012

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 25 Octobre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : MEUNIER Eric, VYNCKIER Marc, BERNARD Michel (Pouvoir à GEROLT Didier), COLIN Christelle. Absents : GARNIER Gérard, FERRAND Christophe, COLIN Franck. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

PRESENTATION, DEBAT ET DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PROPOSANT LA MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT AVANT PROCEDURE DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTEMENT AU PLU

- a décidé à l'unanimité la révision du plan de zonage d'assainissement de la commune de Romenay, devenue nécessaire en raison de l'élaboration en cours du PLU, afin d'être en parfaite adéquation.

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28.06.2012 INTEGRANT UNE VARIANTE CONCERNANT LES BATIMENTS EXISTANTS

- cette délibération annule et remplace la délibération du 28.06.2012.

➤ CONSTRUCTIONS NOUVELLES :

- a décidé à l'unanimité d'instaurer à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation forfaitaire (PF) de 1000 € pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).
- précise que le recouvrement de la participation sera exigible à compter du raccordement effectif de la construction au réseau public, en deux fois, soit 50% l'année de raccordement (Année N) et 50% l'année suivante (Année N+1)

➤ CONSTRUCTIONS EXISTANTES LORS DE LA MISE EN PLACE DU RESEAU

- a décidé à l'unanimité d'instaurer à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement, une participation forfaitaire (PF) de 1000 € pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).
- précise que le recouvrement de la participation sera exigible à compter du raccordement effectif de la construction au réseau public, en deux fois, soit 50% l'année de raccordement (Année N) et 50% l'année suivante (Année N+1)

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES PLATANES ET DE LA PLACE DU MOULIN (PHASE 2) – AVENANT N°1 – ENTREPRISE PIQUAND (TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES : TROTTOIRS RUE DU MOULIN ET DIVERS)

- a validé à l'unanimité l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise PIQUAND – 39160 SAINT AMOUR d'un montant de 8344.34 € HT soit 9979.83 € TTC.

ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 27.09.2012 FIXANT LE TARIF DES PLAQUES EMAILLEES DES NUMEROS DE MAISONS, A LA DEMANDE DE LA PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE

- a décidé à l'unanimité de retirer la délibération n°2012-118 en date du 27.09.2012 relative au tarif des plaques émaillées dans le cadre de la numérotation des maisons.

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES GUIBLANCHES II »

- a décidé à l'unanimité de clôturer le budget annexe du lotissement « Les Guiblanches II » au 31 décembre 2012.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE DE 600 000 € POUR LA MAISON MEDICALE PLURIDISCIPLINAIRE POUR UNE DUREE D'UN AN

- a décidé, à l'unanimité, de retenir la proposition de renouvellement de La Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté – 21000 DIJON pour un montant de 600 000 € (Durée : 12 mois / Taux : T4M + marge de 2.10% / Echéance : annuelle / Frais dossier : 0.30%)

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à valider ladite offre et signer tous les documents s'y rapportant.

PERSONNEL COMMUNAL :

➤ TITULARISATION APRES STAGE DE Mr Guillaume RENOUD, ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE / ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{ème} CLASSE, A COMPTER DU 15.11.2012.

-a donné à l'unanimité un avis favorable sur la titularisation de Mr RENOUD Guillaume à compter du 15 novembre 2012.

➤ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE POUR AVANCEMENT DE GRADE DE Mr CHEVALIER Patrick A COMPTER DU 01.02.2013.

- a décidé à l'unanimité de créer à compter du 01.02.2013 un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

- a décidé à l'unanimité de supprimer à la même date le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

➤ CREATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES POUR AVANCEMENT DE GRADE DE Mme CARRY Catherine A COMPTER DU 07.06.2013.

- a décidé à l'unanimité de créer à compter du 07.06.2013 un poste d'Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 2^{ème} Classe d'une durée hebdomadaire de 28 heures 16 minutes.

- a décidé à l'unanimité de supprimer à la même date le poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} Classe d'une durée hebdomadaire de 28 heures 16 minutes.

➤ **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE POUR STAGIAIRISATION DE Mme TROCELLI Corinne A COMPTEUR DU 01.01.2013.**

- a décidé à l'unanimité, afin de recruter Mme Corinne TROCELLI en qualité de stagiaire, de créer à compter du 01.01.2013 un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe d'une durée hebdomadaire de 24 heures 34 minutes.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TERRITORIAL (VIA LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE SAONE-ET-LOIRE)

-a décidé à l'unanimité de charger le Centre de Gestion de Saône-et-Loire de souscrire pour le compte de la Commune des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

- autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer lesdites conventions.

PRESENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT SENIORS

- a validé à l'unanimité le projet de lotissement établi par la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) au lieudit « Le Champ Bressan », à proximité de la maison médicale et du futur EHPAD

- autorise à l'unanimité le dépôt d'une demande de permis de construire sur la base de ce projet.

ETUDE DE LA DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL PAR Mme CANNARD Christine AU LIEUDIT « LA TROFFETA – PRE DE CORNON)

- a décidé à l'unanimité de céder à Mme CANNARD Christine une superficie de 57 m² au lieudit « La Troffeta – Pré de Cornon » au prix de 10€ le m².

- précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Mme CANNARD Christine

- autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la modification du parcellaire cadastral et à la vente dudit terrain communal.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS DE LA COMMISSION PLU (JOURNEE VISITE BATIMENTS AGRICOLES LE 16.10.2012)

-a décidé à l'unanimité de prendre en charge les frais de repas de la commission PLU pour un montant de 75 €.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ANCIEN MUSEE DU TERROIR PAR LA SOCIETE DES ARTS POUR LA SAISON 2013

- a donné à l'unanimité un avis favorable pour la reconduite de la mise à disposition dudit local à la Société des Arts pour la saison 2013.

AVIS / PROPOSITION SUR APPEL A PROJETS DETR 2013

- a décidé de solliciter pour 2013 l'aide du PIIC, du Pays de la Bresse et de la Région pour les travaux d'aménagement de la bascule.

- a décidé de solliciter pour 2013 l'aide de l'ETAT (au titre de la DETR), de la Région, du Département et la Réserve Parlementaire pour les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise et du Musée de la Volaille.

AVIS SUR DEMANDES D'URBANISME

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par l'EARL DE CORNON pour sa propriété située au lieudit « Cornon » (Construction d'un hangar de stockage de fourrages, céréales + matériel de 720 m²).

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par Mme CHARTON Christine pour une propriété située au lieudit « Les Nivres » et appartenant à Mr LEDUC Henri (Construction maison habitation).

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par Mr et Mme VERDIER Michel pour leur propriété située au lieudit « Les Dourys » (Reconstruction maison habitation après démolition partielle suite à incendie).

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par l'EARL DE CORNON pour sa propriété située au lieudit « Cornon » (Aménagement d'un hangar agricole en stabulation libre) (Sera accordée tacitement le 02.11.12).

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mr LEMOINE Gilles pour une propriété située au lieudit « Le Petit Mollard » et appartenant à l'indivision COLIN (Ravalement de façades).

AVENANT N°1 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE PLURIDISCIPLINAIRE – ATELIER 71

- a validé à l'unanimité l'avenant n°1 en plus-value du Cabinet ATELIER 71 – 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX d'un montant de 15 351.38 € HT soit 18 360.25 € TTC.

PROJET DE MODIFICATION DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES JEAN DENISET – DEVIS

- a validé à l'unanimité le devis de l'entreprise COLAS olivier – 71470 MONTPONT EN BRESSE pour un montant de 800.00 € HT soit 956.80 € TTC.

- autorise Mr le Maire à signer le devis et passer la commande.

DEMANDE DE SUBVENTION 2013 DU COMITE DE LA FOIRE DE PAQUES DE ROMENAY

- a donné à l'unanimité un avis favorable pour l'allocation d'une subvention de 2500 € au titre de l'année 2013 au Comité de la Foire de Pâques.

A PRIS CONNAISSANCE :

- du compte rendu de la réunion avec Groupama le 05.10.2012.

- de l'avis des Domaines sur la Maison du Grainetier et du courrier du Pays de la Bresse Bourguignonne
- des règlements intérieurs du Restaurant Scolaire et de l'Accueil Périscolaire.
- de divers courriers et informations.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

